



Parcours de contrôle pour taximètres

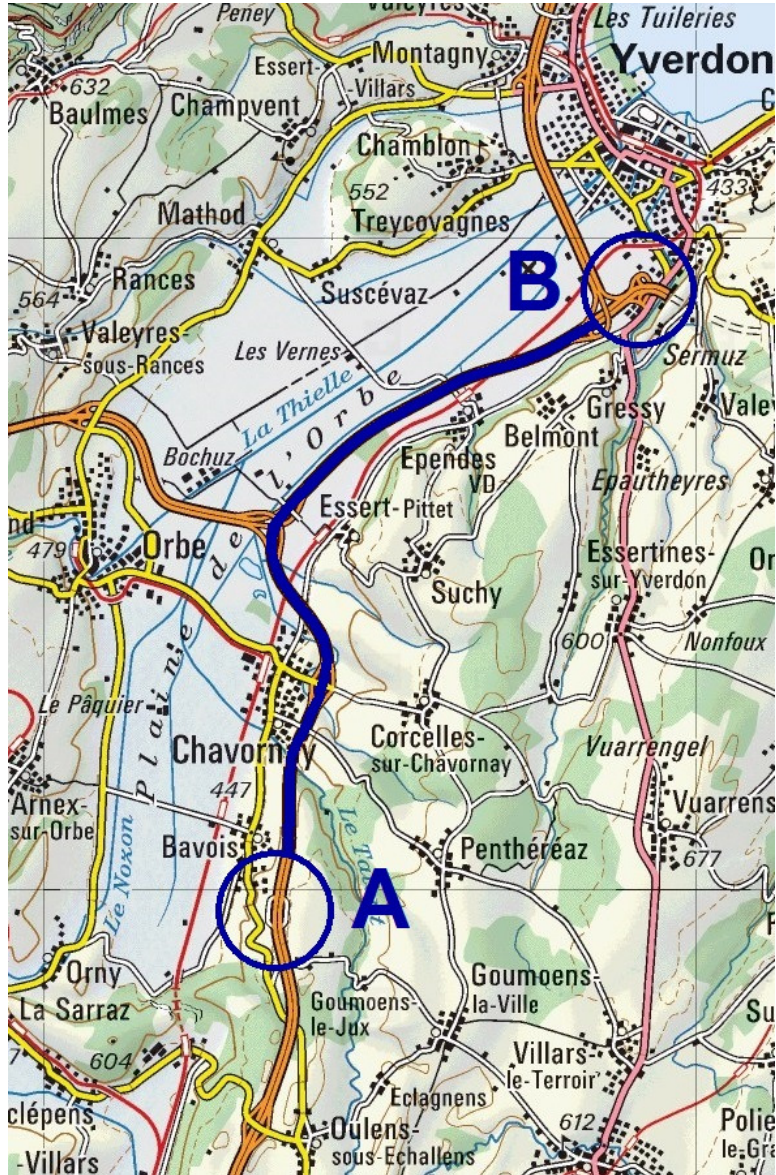
Ordonnance du DFJP sur les taximètres
du 5 novembre 2013 (RS 941.210.6)

La Sarraz - Yverdon A1

ANK - 01.09.2018

3c

<p>A Départ:</p> <p>Aire de repos Bavois A1</p> <p>Coordonnées 46.67548 / 6.57103</p>
<p>B Arrivée:</p> <p>Yverdon Sud A1</p> <p>Service des automobiles et de la navigation Sortie Yverdon Sud</p> <p>Coordonnées 46.76282 / 6.64645</p>
<p>Description du parcours:</p> <p>Autoroute A1 direction Yverdon, via Chavornay, Essert-Pittet; à Yverdon direction Berne</p> <p>Accès du sud et du nord; demi- tour possible à Bavois</p>



Instructions et détails sur les points
de départ et d'arrivée voir au verso

Cartes:
swisstopo - map.geo.admin.ch

Résolution du taximètre

0.1 km (100 m)

Longueur du parcours de contrôle (km)

13,43

Affichage min. sur taximètre (- 2%)

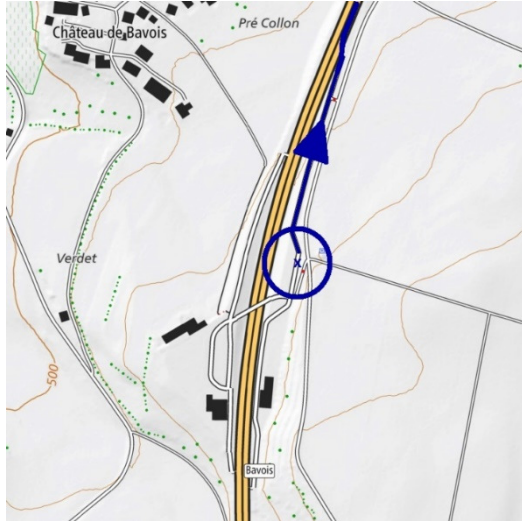
13,2

Affichage max. sur taximètre (+2%)

13,7

Si après le parcours de A -> B la distance affichée sur le taximètre ne se trouve pas entre 13,2 et 13,7 km, le taximètre doit être étalonné par une station de montage.

Point de départ Aire de repos Bavois, devant les garages direction Yverdon (voir image ci-dessous)



Point d'arrivée Service des automobiles et de la navigation, derrière l'îlot à l'entrée du terrain



Instruction pour l'utilisation de cette documentation de parcours de contrôle

Le kilométrage doit être affiché par le taximètre avec une précision minimale de 0.1 km (100 m)

Exécution du contrôle

1. Se rendre au début du parcours de contrôle et s'y arrêter; régler le mode d'affichage du taximètre sur la distance parcourue; relever le kilométrage du taximètre et le noter.
2. Circuler sur le parcours de contrôle et s'arrêter au point d'arrivée.
3. Relever le kilométrage du taximètre (valeur finale) et le noter.
4. Dans le procès-verbal *contrôle du taximètre*, noter la *longueur du parcours de contrôle (B)* (voir table 1ère page) et la *distance parcourue (C)*.
5. Evaluer si le résultat obtenu respecte les marges d'erreur autorisées.
6. Si le résultat ne respecte pas les marges d'erreur, le taximètre doit être étalonné avant de pouvoir être réutilisé.
7. Finaliser le procès-verbal : *Date (A)*, *corrections (D)* effectuées et *personne ayant effectué le contrôle (E)* et le **garder dans le véhicule**.

Informations et instructions additionnelles sous: www.metas.ch/taxi

Exemple de procès-verbal

A	B	C	D	E
Date	Longueur du parcours de contrôle	Distance lue sur le taximètre	Corrections – nouveaux paramètres (nombre d'impulsions)	Personne ayant effectué le contrôle
17.04.2016	13,45 km	13,7 km	aucune	Chauffeur: A. Muster
07.04.2017	20 m	N/A	1456 imp.	Autometer Lausanne